

## **Association Habitat et Humanisme 85**

2 Rue Henri Raimondeau

85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SPECIAL  
EXERCICE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
ET RAPPORT SPECIAL**

- EXERCICE DU 1ER JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012 -



► CONSULTANTS & ASSOCIÉS ◄

Michel FILLONNEAU Commissaires aux Comptes au capital de 12 750 € inscrite auprès de la Cour d'Appel de Poitiers • RCS La Roche sur Yon  
429 988 918 • APE 6920Z - 21 Place Galilée - BP 155 - 85301 CHALLANS CEDEX - Tél. 02.51.35.00.35 - Fax. 02.51.35.58.05

**Association Habitat et Humanisme 85**

2 Rue Henri Raimondeau

85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**- EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012 -**

Mesdames et Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association HABITAT ET HUMANISME 85 tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

**III - VERIFICATIONS DES INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Challans,  
Le 05/04/2013

**Pour la SARL M2 CONSULTANTS  
& ASSOCIES**

**Michel FILLONNEAU**

*Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de POITIERS*

**Association Habitat et Humanisme 85**

**2 Rue Henri Raimondeau**

**85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE**

**COMPTES ANNUELS**

**- EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012 -**



**BILAN ACTIF**

		Exercice N, clos le :				
		31/12/2012	31/12/2011			
		Brut 1	Amortissements dépréciations	Net 3	Net 4	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	1 316	1 316		361
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage Industriels	3 421	3 421		76
		Autres immobilisations corporelles	21 623	15 482	6 141	7 716
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations en-cours				927
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations	48 100		48 100	48 100
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés	1 000		1 000	1 000
Prêts						
Autres immobilisations financières		17 136		17 136	17 459	
<b>Total (I)</b>		<b>92 595</b>	<b>20 219</b>	<b>72 377</b>	<b>75 639</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS	Matières premières, approvisionnements			146	
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	Avances et acomptes versés				124	
	CRÉANCES (9)	Usagers et comptes rattachés	38 910	12 930	25 980	22 212
		Comptes affiliés	5 440		5 440	
		Autres créances	58 545		58 545	45 240
	DIVERS	V.M.P				
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		217 004		217 004	213 355	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	3 533		3 533	2 054	
	<b>Total (II)</b>	<b>323 432</b>	<b>12 930</b>	<b>310 502</b>	<b>283 131</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement d'obligations (IV)					
	Ecarts de conversion actif (V)					
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>416 027</b>	<b>33 148</b>	<b>382 879</b>	<b>358 770</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre					

**BILAN PASSIF**

		31/12/2012	31/12/2011
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>FONDS PROPRES</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	166 623	114 763
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	11 634	51 860
	<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 427	5 202	
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
	<b>Total (I)</b>	<b>180 683</b>	<b>171 825</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
	<b>Total (II)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	20 870	20 870
	<b>Total (III)</b>	<b>20 870</b>	<b>20 870</b>
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16	29
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs )	20 067	18 152
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 453	25 082
	Dettes fiscales et sociales	29 112	33 744
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	71 305	53 176
Instrument de trésorerie			
Comptes régut.	Produits constatés d'avance (1)	39 373	35 893
	<b>Total (IV)</b>	<b>181 326</b>	<b>166 075</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>		<b>382 879</b>	<b>358 770</b>
<b>Engagements donnés</b>			
<b>Renvois</b>	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an	181 326	166 075
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	16	29





COMPTE DE RESULTAT

				31/12/2012	31/12/2011		
Nombre de mois de la période				12	12		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		1 - France	2 - Exportation	Total	Total	
	Production vendue	biens	230		230	301	
		services	264 810		264 810	227 042	
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)			265 039		265 039	227 343
	Production stockée						
	Production immobilisée						
	Subventions d'exploitation				244 940		212 588
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				74 576		91 594
	Cotisations				1 740		1 580
	Dons				34 530		71 017
Legs et donations							
Autres produits				12 338		7 639	
Total des produits d'exploitation (1) (I)				633 164		611 761	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
	Variation de stock (marchandises)						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				146		4
	Autres achats et charges externes (3)				408 349		375 169
	Impôts, taxes et versements assimilés				2 219		2 945
	Salaires et traitements				140 764		123 010
	Charges sociales				33 980		31 862
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				3 731		4 304
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations						
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				12 572		3 202
	Dotations aux provisions						
	Autres charges				7 605		376
Total des charges d'exploitation (2) (II)				609 366		540 873	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>23 798</b>		<b>70 888</b>	
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)						
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
	Autres intérêts et produits assimilés				881		1 058
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
	Différences positives de change						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des produits financiers (V)				881		1 058	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions						
	Intérêts et charges assimilées				1		4
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)				1		4	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				<b>880</b>		<b>1 054</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>				<b>24 678</b>		<b>71 942</b>	



## COMpte DE RESULTAT

		31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	874	1 775
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 776	4 775
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>3 650</b>	<b>6 550</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 651	26 632
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 043	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>16 694</b>	<b>26 632</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>-13 044</b>	<b>-20 082</b>
(IX)	Impôts sur les bénéfices		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)</b>		<b>637 695</b>	<b>619 368</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)</b>		<b>626 061</b>	<b>567 509</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)</b>		<b>11 634</b>	<b>51 860</b>

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier		
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits	Bénévolats		115 648	95 519
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	<b>Total</b>		<b>115 648</b>	<b>95 519</b>
Charges	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
	Personnel Bénévole		115 648	95 519
	<b>Total</b>		<b>115 648</b>	<b>95 519</b>



**Annexe**



## Principes, règles et méthodes comptables

### Généralités sur les règles comptables

#### Règles et méthodes comptables :

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

### Concernant la Maison Relais :

#### Immobilisations :

Elles ont été amorties au plus tôt le 10 avril 2008, date de mise en service des 12 logements de la maison relais et selon les durées probables d'utilisation.

Equipement électroménager : amorti en linéaire de 3 à 5 ans.

Installations générales (cuisine pour partie commune) : amorties en linéaire de 3 à 10 ans

Matériel de bureau et informatique : amorti en dégressif sur 3 ans

Mobilier : amorti en linéaire de 3 à 10 ans.

#### Provision pour risque pour couvrir aléas divers :

Une provision pour risque de 20 870 € a été dotée au bilan clos au 31/12/2007 (acceptation de la DDASS courrier du 18 juin 2009).

#### Subvention d'investissement :

L'association a reçu pour la maison relais :

- 10 000 € de la caisse d'Epargne pour l'aménagement de la maison relais

Cette subvention d'investissement est amortie proportionnellement aux amortissements des immobilisations de la maison relais. La quote part de subvention reprise en résultat se monte à 560 € pour l'exercice clos en 2012.

#### Subvention DDCS constatée d'avance :

La subvention demandée pour 2011 se montait à 87 600 €. Les frais engagés sur 2011 étant inférieurs à ceux prévus et pour ne pas faire apparaître un reliquat positif au compte d'exploitation, il est constaté d'avance la somme de 1362,34 € à affecter sur la subvention de 2012. Or la DDCS n'a pas imputé ce reliquat sur la subvention de 2012 qui a été également versée pour 87 600 €. Dans l'esprit des partenaires, ce reliquat positif devait permettre de financer un ensemble de travaux mais qui n'ont été commencés que début 2013. Donc ce reliquat est à nouveau comptabilisé en "produit constaté d'avance".

Par ailleurs, pour 2012, il ressort un reliquat positif de + 4846,14 €. Il a donc été constaté également en produit constaté d'avance par rapport à la subvention versée afin d'arriver à un résultat à zéro.

#### Refacturations des frais de personnel :

L'association HH85 a refacturé à la Maison relais la somme de 60 295,35 € comprenant 100% des salaires et charges sociales et fiscales de Mesdames Stéphanie GRILLARD et Stéphanette JAMAIN et de Monsieur David GILLAIZEAU.

Cette refacturation est moindre à celle de 2011 (pour 65 545,28 €) du fait du départ de Madame JAMAIN en cours d'année.

#### Refacturation de la marge sur la gestion locative à l'association :

La marge sur la gestion locative de la maison relais est réimputée à l'association hors maison relais. En effet la subvention de la DDCS est sensée couvrir les frais d'animation de la maison relais et non pas la gestion locative de cette maison relais.

La marge pour 2012 se monte à + 7 345,87 € contre 12 176 € (se retrouvant dans le compte "soustraction")

Elle correspond à :



Loyers des résidents :	34 783,30 €
Provision pour charges :	14 136,19 €
Indemnisation dégâts départ résidents :	510,36 €
- Eau, électricité, gaz :	-13 507,26 €
- Loyers Foncière Habitat et Humanisme :	-24 294,27 €
- Assurance locaux :	- 1 289,77 €
- Entretien immobilier :	- 2 992,68 €

Total refacturé à l'association : 7 345,87 €

Comme pour les années passées, il n'a pas été pris en compte la cotisation de la fédération à ce niveau. Cette refacturation correspond au travail de suivi réalisé par l'AIVS et doit permettre de faire face à toutes les grosses dépenses d'entretien et de réparation à l'avenir.

La fédération Habitat et Humanisme avait conseillé de provisionner la somme de 5 000 € par an pour couvrir les dépenses de réfection des logements après le départ des résidents. Aucune provision n'a été déduite du résultat qui correspond uniquement à des dépenses engagées sur 2012.

**Autres produits de gestion courante :**

Intialement, la foncière Habitat et Humanisme refacturait à la maison relais les ordures ménagères. Or depuis 2009, le loyer immobilier demandé couvre la taxe foncière et les ordures ménagères payées par le propriétaire. Il y a donc bien répercussion. Par conséquent, il n'y avait pas lieu de provisionner dans les comptes ces ordures ménagères. La reprise en 2012 de ces provisions se montent à 2423 €

**Bénévolat :**

Environ le 1/4 des heures concernent la maison relais. Soit environ 3076 H valorisée à 9.40 €/H (taux du smic au 1/7/2012) soit une valorisation à 28 912 €.

**Concernant l'association HH 85 hors maison relais :**

**Dépôts de garanties reçus et donnés :**

Dépôts reçus des sous locataires = 20 067,07 €  
mais 2 510 € de dépôts de garantie reçus des résidents de la maison relais entrés avant le 1er janvier 2011 sont restés dans les comptes de la Maison relais. Soit dans les comptes de l'AIVS hors MR = 17 557,07 €  
Au 31/12/2012, il n'y a plus de dépôts de garantie pris en charge par la subvention de la DDCS dans le cadre du dispositif ILSL.

Dépôts versés aux propriétaires = 16 935,53 €

L'écart entre les DG propriétaires et les DG sous locataires (hors DG des résidents de la maison relais) correspond au fait que le dépôt de garantie demandé aux sous locataires n'est plus que d'un mois (alors qu'un dépôt de garantie de 2 mois avait été versé à l'origine à certains propriétaires) et que pour certains locataires aucun dépôt de garantie n'a été demandé.

**Subventions d'investissements :**

Subvention de la Caisse d'Epargne de 5000 € perçue le 6/11/2009 pour permettre l'acquisition d'un véhicule. En 2011 a été acquis un véhicule Renault Espace plus une remorque pour la somme de 3070€. Le complément de subvention au-delà de ces investissements couvrira les frais généraux liés au véhicule (carte grise, assurance, réparations). La reprise de cette subvention est proportionnelle à l'amortissement sur les acquisitions de l'exercice pour 1023,33 € et les frais annexes engagés pour 623,44 €.

Subvention des Pays de la Loire : 159.60 € pour l'acquisition du logiciel de gestion locative perçue le 22/1/10. Cette subvention a été amortie proportionnellement à l'amortissement comptable du logiciel (soit une quote part de subvention reprise sur l'exercice



de 43,74 €). Etant totalement amortie, la subvention a été reprise.

Subvention **Fondation de France** pour la constitution de l' AIVS : sur une subvention globale de 12 000 €, 2000 € sont destinés au financement de l'acquisition du matériel, mobilier et logiciel. (cette partie de subvention destinée à l'investissement est amortie proportionnellement aux amortissements comptables de l'équipement soit une reprise de subvention à hauteur de 355,34 € sur l'exercice.

Subvention **Lions'Club** pour financer le matériel du bureau de la Roche sur Yon perçue le 5/7/2011 pour 900€ finançant un ordinateur pour 509.90 € et des petites fournitures pour 390.10 €. On traitera en subvention d'investissement uniquement la partie concernant l'ordinateur. Reprise de la subvention à hauteur de l'amortissement de l'ordinateur, à savoir 169,97 €.

#### Subventions d'exploitation :

Subventions perçues :

- du **Conseil Général** à hauteur de 19 500 € pour couvrir les impayés, vacances...
- de la **Région Pays de la Loire et Communauté de Communes** pour un emploi tremplin : embauche de la chargée de mission gestion locative adaptée. à hauteur de 15 238 € (financement Région : 55% d'un smic temps plein chargé à 42% jusqu'au 31/3/2011 puis 45% à compter du 1/4/2011. Financement de la Communauté de communes pour le 1/3 du versement de la Région).
- du **CNASEA** pour le financement d'une partie des salaires des 4 contrats CAE à hauteur de 40 242 €
- de la **CAF** pour :
  - 1- le dispositif ALT à hauteur de 7 886,76 € (soit 529,90 € par mois de janvier à août puis 911,89 € de septembre à décembre) pour 2012 pour couvrir les dépenses aux sous locataires suivis par ce dispositif.
  - 2- subvention pour le fonctionnement de l'accompagnement social des personnes accueillies en logements ALT à hauteur de 3200 € pour 2012
  - 3- subvention pour le fonctionnement de l'AIVS à hauteur de 12 000 € en 2012 (soit 9600 € perçus en 2012 et 2400 € restant à percevoir au 31/12/2012)
- de la **DDCS** pour le dispositif Intermédiation locatives  
La subvention perçue s'est montée à 52 260 € sur l'exercice correspondant à :
  - 1- aide pour 2 logements captés en 2010 et gérés en gestion locative à hauteur de 7 600 €
  - 2- aide pour reconduction de 9 logements captés en 2009 et 2010 pour 44 660 €- par ailleurs une partie de la subvention perçue en 2011 de la DDCS n'avait été utilisée et a été reportée sur 2012 à savoir pour la somme de 27 060,40 €  
Au niveau du compte de résultat, la subvention d'exploitation a été ajustée (par le biais des produits constatés d'avance) à hauteur de 53 618,94 €.  
La partie de cette subvention constatée d'avance au 31/12/2012 se monte à 25 701,46 €. Le dispositif devrait prendre en compte tous les frais pris en charge par l'association (comme les vacances, les impayés divers...) de manière plus explicite.
- de l'agglomération de la Roche sur Yon : 10 500 €. Il s'agit d'une aide ponctuelle pour le lancement de l'AIVS sur La Roche sur Yon.

#### Durées d'amortissements des investissements :

Logiciel de gestion locative : linéaire sur 3 ans  
Matériel de transport : linéaire sur 3 ans  
Matériel informatique : linéaire sur 3 ans  
Mobilier : linéaire sur 10 ans

#### Actions HH Développement et Foncière HH :

Des donations avec contrepartie en actions ont été reçues sur l'année 2009 à hauteur de 35 700 € ainsi que 12 400 € le 28/12/2011 soit un total au 31/12/12 de 48 100 €.

Ces donations n'ont pas transité par le compte de résultat (des comptes immobilisations financières au compte de Fonds propre) comme le préconise la fédération.

En cas de besoin de trésorerie, l'association peut revendre ces actions.

Ces titres sont valorisés à 48 505 € au 31/12/2012, la plus value latente n'est pas constatée comptablement.

#### Provision sur sous locataires :

En fonction de la solvabilité et des retards de paiements des sous-locataires, il a été constitué une provision pour sous locataires douteux à hauteur de 12 503,29 € au 31/12/2012 (essentiellement provisionnés à 100%). La reprise de la provision au 31/12/2012 se monte à 4 951,36 € sur d'anciens souslocataires.

Au 31/12/2012, la provision se monte à 12 860,67 €.



**Don pour le projet de Commequiers (fonds dédiés) :**

Des dons à hauteur de 25 640 € ont été perçus pour le projet Habitat et Humanisme réalisé sur la commune de Commequiers en partenariat avec la Foncière Habitat et Humanisme. Ces dons ont été utilisés à hauteur de 10 102 € sur l'exercice 2010.

Pour assurer la neutralité sur le résultat de l'association, il a été constaté un produit constaté d'avance pour les sommes non encore dépensées soit à hauteur de 15 538 € au 31/12/2010.

Sur 2011, il a été reçu des dons en nature de mobilier de Meubles Denis pour la somme de 13 920,47 €, mobilier qui a servi à meubler le projet de Commequiers.

Comme pour 2010 et 2011, il a été constaté en produit constaté d'avance au 31/12/2012 la somme de 7442,58 € correspondant à la partie des dons non encore utilisés. Ces dons en plus et en moins figurent dans l'exceptionnel du compte de résultat.

**Reversement de la marge sur la gestion locative de la maison relais :**

L'ensemble des comptes relatifs à la Maison relais n'ont pas été repris dans les comptes présentés ici du fait que les comptabilités sont indépendantes (même si juridiquement il n'y a qu'une seule et même association), les frais nettement séparés et un financement autonome pour la maison relais.

Cependant comme l'AIVS suit l'intégralité de la gestion locative de la maison relais, la marge sur cette gestion locative de la maison relais a été refacturée au profit de l'association hors maison relais. Cette marge se monte à 7 346 € pour 2012 contre 12 176 € pour 2011, elle correspond à la différence entre les loyers et provisions pour charges versés par les résidents et les frais tels que loyers à la Foncière Habitat et Humanisme, dépenses locatives d'eau, électricité et gaz, assurance...

Cette marge refacturée rémunère le travail de suivi locatif que fait l'AIVS et permettra de faire face à toutes les dépenses de gros entretiens qui ne seraient pas supportées par le propriétaire (la foncière d'Habitat et Humanisme).

**Refacturation entre Maison relais et AIVS et compte réciproque :**

Au 31/12/2012, la maison relais doit à l'AIVS 16 693,45 €.

La totalité des salaires et charges sociales sont comptabilisés au niveau HH85 hors maison relais.

Il a été refacturé à la Maison Relais la somme de 60 295,35 € au titre des salaires et charges sociales et fiscales concernant Mesdames Stéphanie GRILLARD et Stéphanette JAMAIN et David GILLAIZEAU pour 100%.

Il a été également refacturé à la Maison Relais, la marge sur la gestion locative pour 7 345,87 €

**Honoraires AIVS :**

Les honoraires liés aux loyers de décembre ne sont pas rattachés à l'exercice car le travail est fait début janvier (contrairement aux agences immobilières classiques).

**Rapprochement CIEL et ICS :**

Au 31/12/2011 on a un écart non justifié entre CIEL et ICS de 818,58 € en profit sur exercice antérieur pour le portefeuille sous locations et de 413,40 € pour le portefeuille mandats de gestion.

Au 31/12/2012, les dénouements de ces antériorités entre CIEL et ICS se soldent par un écart en profit de 363,94 €.

**Valorisation du bénévolat :**

Les bénévoles ont passés globalement 12 303H sur 2012 contre 9 279 H sur 2011. Elles ont été valorisés au smic moyen de 9.40 sans majoration pour charges (méthode préconisée par la fédération) soit une évaluation à 115 648 € dont 25% pour la Maison relais : 28 912 €, 37.5% pour l'association soit 43 368 € et 37.5% pour l'AIVS pour 43 368 € également.

**Immobilisations**
**Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	1 316			1 316
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>1 316</b>			<b>1 316</b>
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	3 421			3 421
- Autres immobilisations corporelles	24 545			21 623
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours	927			
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>28 893</b>			<b>25 044</b>
<b><u>Immobilisations financières</u></b>				
- Participations	48 100			48 100
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés	1 000			1 000
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	17 459			17 136
<b>Total</b>	<b>66 559</b>			<b>66 236</b>
<b>Total général</b>	<b>96 768</b>			<b>92 596</b>





## Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	955			1 316
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>955</b>			<b>1 316</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	3 345			3 421
- Autres immobilisations corporelles	16 829			15 482
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>20 174</b>			<b>18 903</b>
<b>Total général</b>	<b>21 129</b>			<b>20 219</b>

**Association Habitat et Humanisme 85**

2 Rue Henri Raimondeau

85 800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

**RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- EXERCICE DU 01 JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012 -

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Challans,  
Le 05/04/2013

**Pour la SARL M2 CONSULTANTS  
& ASSOCIES**

  
**Michel FILLONNEAU**  
Gerant

*Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de POITIERS*